

Décision

Générale

colonial

Décision n° 395 accordant une permission de vingt et un jours à Youssouf Ali.

n° 395

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 avril 1948

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro
30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'on ten et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones en Cote française des Somalis

Vu la demande en date du 31 mars 1948 de Youssouf Ali, a en service à l'hôpital colonial

Vu l'avis favorable du chef du service de Santé ,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Une permission d'absence de 21 jours à solde entière pour en jouir à Obock est accordée à Youssouf Ali, infirmier 6e échelon en service à l'hôpital colonial.

Art.2

La présente décision, qui aura effet pour compter du 16 avril 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.